

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-08-03

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

| |
|--|
| <u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 21 |
| <u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 25 Exprimées par pouvoirs : 5 Total (mini 19) : 30 |
| Quorum atteint |

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 2 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Corinne MOULIN

17 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marlène MOURIER à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Ghislaine SAVIN.

Invités présents

Laurent HARO

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan Pastoral Territorial - Demande d'avenant financier auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

La Présidente expose :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales anime, depuis 2015, un deuxième Plan Pastoral Territorial, avec le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le programme arrivant à terme fin 2020, un bilan à mi-parcours de l'avancement de ce plan d'actions a été réalisé, concluant que plus de la moitié de l'enveloppe financière prévue dans le PPT est d'ores et déjà

consommée. En particulier, deux actions ont consommé plus des deux tiers de l'enveloppe qui leur était allouée :

- ◆ Fiche action 2 relative à la structuration et sensibilisation des éleveurs
- ◆ Fiche action 4 relative à l'équipement et aménagement des surfaces pastorales

Une consultation des partenaires et potentiels maîtres d'ouvrage a été lancée pour définir les projets futurs, d'ici à fin 2020.

De nouveaux besoins ont été identifiés pour continuer à équiper les espaces pastoraux (fiche action 4 du PPT) et poursuivre le travail de structuration du domaine pastoral (fiche action 2 du PPT). Sans soutien financier, des espaces pastoraux risquent d'être abandonnés. Il est donc primordial de continuer à prioriser les aides sur ces actions.

Le montant estimé des fiches actions 2 et 4 s'élève à 431 522 €, avec le concours de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 82 891 € (taux d'aides de 19,20 %). Or, à ce jour, l'enveloppe financière restante dédiée à ces actions dans le PPT est de 183 427 €, comportant 61 105 € de crédits régionaux. Il est donc proposé de solliciter la Région pour bénéficier d'une enveloppe complémentaire de 21 786 €.

Le principe de sollicitation de la région Auvergne Rhône-Alpes a été présenté au comité de pilotage du PPT le 14 juin 2018 et validé à l'unanimité.

Afin de répondre à ce besoin, la Présidente propose de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour réaliser un avenant financier au PPT et de demander une nouvelle enveloppe financière de 21 786 €, en soutien au maintien de l'activité pastorale dans les Baronnies provençales, selon la clef de répartition suivante :

- ◆ 4 115 € sur la fiche action 2,
- ◆ 17 671 € sur la fiche action 4.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Autorise** la Présidente à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour cet avenant financier et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ